



Fête de la rentrée



Grande fête de la rentrée 2020 !

Une journée, aux multiples couleurs, se tiendra au coeur du village d'East Hereford, le samedi 26 septembre !

Horaire de la journée :

De 9h00 à 16h00 **Le Grand Bazar d'East Hereford**

Vente de débarras dans le stationnement de l'école, une occasion rêvée de vendre vos objets personnels ou vos créations artisanales*.

Vous pourrez aussi tout simplement passer et y trouverez peut-être quelques trésors cachés à ramener à la maison.

De 13h00 à 16h00 **Partie de balle-molle amicale**

Les équipes seront formées sur place. Apportez votre équipement si vous en avez.

Des jeux de poches seront également mis à votre disposition.

De 17h00 à 19h00 **Duo musical de François et Valérie**

Ils viendront mettre de l'ambiance au village, joignez-vous à eux !!!



Apportez vos consommations alcoolisées (canettes seulement) et savourez votre repas au terrain de balle.

La cantine Le Baumier sera des nôtres pour pouvoir casser la croûte à tout moment de la journée et ce jusqu'à 19h.

Pommes et cafés vous seront offerts gratuitement tout au long de la journée. Une belle occasion de venir côtoyer vos voisins et amis dans un décor de couleurs automnales !



Enfin, inutile de vous rappeler qu'il est important de respecter les consignes sanitaires.

*Inscription obligatoire avant le 21 septembre pour le Bazar. (un minimum de 10 inscriptions pour que la vente de débarras ait lieu, Réservez votre place en appelant à la municipalité au 819 844-2463 ou par courriel à caroline9009@hotmail.com)

Une invitation du conseil municipal d'East Hereford.

Message des services d'urgences

Laissez la place aux intervenants d'urgence!

Que ce soit une autopatrouille, une ambulance ou un camion incendie, lorsque les gyrophares et sirènes sont en fonction, laissez-les passer, SVP! En cas d'une urgence, **chaque** seconde compte!



Voici donc les comportements à adopter si vous entendez ou voyez au loin les véhicules d'urgence.

Si vous êtes en mouvement :

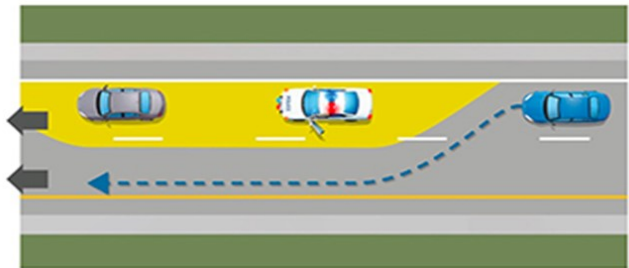
- ◆ Relâcher l'accélérateur sans freiner brusquement pour réduire votre vitesse;
- ◆ Déplacer votre véhicule vers l'extrémité droite de la chaussée, incluant la voie d'accotement sans oublier de signaler votre intention en utilisant vos clignotants;
- ◆ Lorsque vous avez atteint cette voie, si nécessaire, immobilisez votre véhicule et assurez-vous de voir et laisser passer tous les véhicules d'urgence qui arrivent, car les intervenants d'urgence voyagent souvent en convoi de plusieurs véhicules;
- ◆ Lorsque vous vous êtes assuré que tous les véhicules d'urgence sont passés, vous pouvez reprendre votre déplacement normalement.

Respectez le corridor de sécurité :

Advenant qu'un véhicule d'urgence soit immobilisé sur l'accotement, veuillez respecter le corridor afin d'assurer la sécurité des intervenants.

Si vous êtes immobilisé à une intersection :

- ◆ Tentez de déplacer votre véhicule vers la droite.
- ◆ Ne jamais s'engager dans l'intersection si cette manœuvre met en danger votre sécurité ou celle d'autrui.



Respectez les victimes et les intervenants

Il peut être impressionnant pour certains de voir les intervenants travailler lors d'une situation d'urgence. Toutefois, il est très important de respecter les périmètres de sécurité établis, les intervenants et surtout les victimes! Si les intervenants vous demandent de reculer, c'est qu'il y a possiblement des dangers pour la sécurité, qu'ils ont besoin d'espace supplémentaire pour travailler, qu'une victime est en position délicate, ou pire, qu'il y a un décès.

Quelqu'un qui est en état de choc, victime d'un incendie ou étendue sur une civière n'appréciera pas le fait d'être pris en photo et d'être discuté sur les réseaux sociaux! Le respect et la collaboration sont de mises dans ces situations délicates.



Jonathan Garceau
Coordonnateur en sécurité incendie

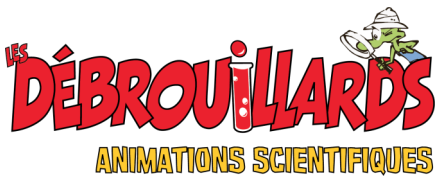
Le Fouineur

Activités de la bibliothèque

Au cours des derniers mois, les enfants ont eu l'occasion de participer à de belles activités organisées par la bibliothèque grâce à la participation de la Municipalité et de la Tillotson North Country Foundation. Tout d'abord, le 30 juillet, ils ont pu profiter d'une belle journée pour écouter les toujours intéressantes histoires de Rachel la conteuse. Ces histoires étaient sur le thème du gaspillage et comment faire travailler son imagination pour trouver une manière de réutiliser ces objets.



Plus tard, le 13 août, ce sont des expériences scientifiques auxquelles les enfants ont eu grand plaisir à participer grâce aux animations scientifiques Les Débrouillards. Ils ont entre autres appris à faire danser des raisins et confectionner un savon artisanal. Une belle expérience pour tous.



Message de votre maître de poste



Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation du port du masque dans les lieux publics, il n'est plus nécessaire que j'attende que la postière ait quitté le bureau de poste pour venir chercher votre courrier. Vous pouvez donc passer à compter de 10h00.

Brigitte





COHABITATION



COMMUNAUTÉ

Dates de fermeture du territoire à l'automne 2020

Les sentiers pédestres et de vélo de montagne ainsi que les sentiers de VTT

dans les chemins forestiers seront fermés, en 2020, aux dates suivantes pour permettre la pratique de la chasse :

Samedi 3 octobre au vendredi 9 octobre 2020 inclusivement

(Chasse à l'original à l'arc)

Samedi 17 octobre au mercredi 21 octobre 2020 inclusivement

(Chasse au cerf à la poudre noire)

Samedi 7 novembre au dimanche 22 novembre 2020 inclusivement (Chasse au cerf à la carabine)

Les chasseurs évitent les secteurs de sentiers durant la chasse à l'arc au cerf et au petit gibier mais il est important, en toutes saisons, de porter des vêtements aux couleurs voyantes pour être bien visibles et de rester dans les sentiers. Le chemin Centennial, le sommet du Mont Hereford et les sentiers pédestres du secteur de la Chute à Donat (East Hereford) restent ouverts en tout temps (sentier Neil-Tillotson jusqu'au km 1.1, sentier de la Chute, sentiers des Anciens, des Coteaux et du Camping). Pour certains secteurs et certaines dates, les périodes de fermeture sont différentes pour les sentiers de vélo de montagne gérés par Circuits Frontières veuillez vérifier auprès de l'organisme : <http://circuitsfrontieres.com/>.

MERCI DE RESPECTER LA COHABITATION DES USAGES!

Closing dates in the fall of 2020

Hiking and mountain biking trails and ATV trails on forest roads will be closed in 2020 on the following dates to allow hunting:

Saturday, October 3 to Friday, October 9, 2020 inclusively (moose bow hunting)

Saturday, October 17 to Wednesday, October 21, 2020 inclusively (deer black powder hunting)

Saturday, November 7 to Sunday, November 21, 2020 inclusively (deer rifle hunting)

Hunters avoid trails sectors during the deer bow hunting and the small game hunting but it still is important in all seasons to wear brightly colored clothing, to be visible, and to stay on the trails. The Centennial Drive, the Mont Hereford summit and hiking trails in the Donat Falls area (East Hereford) remain open at all times (sentier Neil-Tillotson up to km 1.1, sentier de la Chute, sentier des Anciens, sentier des Coteaux and sentier du Camping). For certain sectors and dates, the closing periods are different for the mountain bike trails managed by Circuits Frontières please check with the organization: <http://circuitsfrontieres.com/>.

COURS DE DANSE FITNESS

Pour adultes seulement

Venez bouger à votre rythme sur de la

MUSIQUE ENTRAÎNANTE!!

Lundi 15h

Mardi et jeudi 18h30

Début le 21 septembre 2020

Vous pouvez venir quand vous voulez!!

10\$/cours

Les cours vont se donner au sous-sol du Centre municipal de Saint-Venant-de-Paquette

Le masque n'est pas obligatoire pendant le cours en respectant la distanciation de 2 mètres, (des marques seront faites au sol) mais vous devez le porter en arrivant et en partant. Le lavage des mains sera obligatoire en arrivant.

Espadrilles, vêtements confortables, bouteille d'eau et votre 😊 !!

Pour info : Julie Perreault

819-844-0845

La rentrée à l'école Saint-Pie-X

L'école Saint-Pie-X a accueilli pour la première le 27 août dernier des élèves de maternelle 4 ans. C'est donc un groupe de maternelles 4 et 5 ans et une classe de 1ere-2e année qui, malgré les consignes inhabituelles liées à la COVID-19, animent les locaux et le parc-école de Saint-Pie-X. Jusqu'à présent tout se passe bien. Nos élèves, comme ils ont moins de 10 ans, non pas l'obligation de porter de masques. Ils doivent respecter la distanciation avec les élèves de l'autre classe et tout le personnel doit porter masque et dans certaines circonstances la visière.

Bonne année scolaire 2020-2021 dans la santé et la joie d'apprendre à tous.

Compost

Vous pouvez vous procurer du compost en face du 56, rue de la Confédération à East Hereford et au terrain de balle à Saint-Venant-de-Paquette. Apportez pelles et sacs. Prochaine livraison au printemps 2021.

Petite annonce

Cherche chambre à louer

Dame honnête cherche une chambre pour une semaine dans une famille dans un milieu sûr et propre. À St-Venant-de Paquette ou à East Hereford. 450 986-3451

Le Fouineur

Appel d'offres

DEMANDE DE PRIX POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DU 15, RUE DE L'ÉGLISE EAST HEREFORD ET AUTRES

- A) Le stationnement du 15, rue de l'Église, East Hereford doit être ouvert en tout temps, 7 jours semaine, de la première à la dernière neige. Le sablage, si nécessaire, est au frais de l'entrepreneur. S'il y a un besoin pour du calcium, surtout près des trois entrées (garage, trottoir et âge d'or), il sera aux frais de la municipalité mais sous la responsabilité de l'entrepreneur. Le trottoir, menant à la bibliothèque municipale, doit être entretenu par l'entrepreneur et déblayé en tout temps. Le calcium, si nécessaire, est aux frais de la municipalité mais sous la responsabilité de l'entrepreneur;
- B) La borne de recharge électrique située au presbytère doit être accessible pour les usagers. Le stationnement doit être ouvert en tout temps pour en permettre l'utilisation;
- C) Toutes les bornes fontaines (8-plan de localisation disponible) doivent être accessibles par les pompiers en tout temps. Le déneigement devra se faire au besoin, selon le bon jugement de l'entrepreneur;
- D) La borne sèche au 30, chemin Marquis doit être accessible par les pompiers en tout temps. Le déneigement devra se faire au besoin, selon le bon jugement de l'entrepreneur;
- E) La cloche à vêtement situé sur le terrain de l'Église doit être accessible afin que les personnes puissent y déposer des articles en temps raisonnable. La cloche doit aussi être accessible lors de la cueillette par le *Centre d'Actions Bénévoles*;

Tout dommage causé à l'une ou l'autre des propriétés, suite à l'enlèvement de la neige, sera au frais de l'entrepreneur.

C'est un contrat d'un an : hiver 2019-2020. Si le contrat est transféré à un tiers, il devra y avoir accord de la Municipalité et les prix déjà établis devront être respectés. L'entrepreneur doit fournir une copie de son assurance responsabilité, d'une couverture d'au moins 2 000 000\$, à l'adjudication du contrat.

Le paiement sera effectué en un seul versement le 1^{er} avril 2021.

Toute communication orale n'engage en rien la Municipalité d'East Hereford.

Veuillez communiquer avec le directeur général par courriel au direction@easthereford.ca ou en personne au 15, rue de l'Église pour obtenir le formulaire prescrit.

La réponse doit être retournée, sur le formulaire prescrit, disponible au bureau municipal ou sur demande par courriel, dans une enveloppe scellée et portant la mention « Entretien d'hiver » au plus tard le 15 octobre 2020 à 16h30. Les réponses reçues seront ouvertes immédiatement en présence des soumissionnaires intéressés.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Donné à East Hereford,
Ce 16^e jour de septembre 2020.

François Lessard
Municipalité d'East Hereford
15, rue de l'Église
East Hereford J0B 1S0

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

**Avis public d'entrée en vigueur d'un règlement selon
l'article 110 L.A.U.**

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 avril 2020, la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté le règlement n° 19-342 intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 17-327 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 10 juin 2020. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 10 juin 2020. Le règlement n° 19-342 est donc en vigueur depuis le 10 juin 2020.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE, LE 3 SEPTEMBRE 2020.

MONIQUE DALLAIRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le Fouineur

Certificat de publication relatif au règlement n° 19-342

Je, soussigné, Monique Dallaire, Directrice Générale de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié dans le journal Le Fouineur, le 15 septembre 2020, affiché au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, le 9 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.

MONIQUE DALLAIRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

Avis public d'entrée en vigueur des règlements n° 19-343, n° 19-344, n° 19-345, n° 19-346, n° 19-347 selon l'article 137.17 L.A.U.

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 avril 2020, la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté par résolution les règlements suivants :

- ♦ Règlement n° 19-343 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 17-328 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* » ;
- ♦ Règlement n° 19-344 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 17-329 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* » ;
- ♦ Règlement n° 19-345 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 17-330 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* » ;
- ♦ Règlement n° 19-346 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 17-331 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* » ;
- ♦ Règlement n° 19-347 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 17-332 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ces règlements ont pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 10 juin 2020. Un certificat de conformité à l'égard de ces règlements a été délivré le 10 juin 2020. Les règlements n° 19-343, n° 19-344, n° 19-345, n° 19-346, n° 19-347 sont donc en vigueur depuis le 10 juin 2020.

Tout intéressé peut prendre communication desdits règlements aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE, LE 3 SEPTEMBRE 2020.

MONIQUE DALLAIRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Certificat de publication relatif aux règlements n° 19-343, n° 19-344, n° 19-345, n° 19-346, n° 19-347

Je, soussigné, Monique Dallaire, Directrice Générale de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié dans le journal Le Fouineur, le 15 septembre 2020, affiché au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, le 9 septembre 2020.

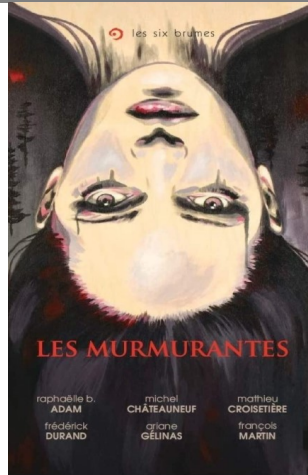
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.

MONIQUE DALLAIRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bibliothèque d'East Hereford

Ce recueil de récits et bien d'autres ouvrages sont disponibles à la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte sur les heures régulières du bureau municipal.



Session de Yoga à Saint-Venant-de-Paquette

Débutant le mercredi 16 septembre 2020

Venez retrouver votre souplesse, développer votre concentration et vous détendre en toute simplicité.

Notez que les cours se donneront dans le sous-sol pour respecter les consignes de distanciation sociale. Apportez votre masque pour circuler mais soyez assurés que vous pourrez l'enlever sur votre tapis de yoga.

Le coût pour une session (10 cours) est de 90\$ ou 10\$ la séance

Horaire: Mercredi à 9h30 am.

Pour toute information, laissez vos coordonnées au
819 844-0102 (répondeur)
Nicole Bouchard

Les amis du patrimoine

Stéphan Côté



Vendredi,
18 septembre

17 h 00 - 5 à 7 Tapas à la carte au restaurant
Café-Délices du terroir
18 h 30 - Spectacle 10\$

Réservation : 819 658-9050

OCTOBRE

Du 1^{er} au 31 octobre 2020
PARTICIPEZ AU CONCOURS

Visitez votre bibliothèque

LE MOIS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ESTRIE



Calendrier des événements

26 septembre	Grande Fête de la rentrée	Terrain de balle
5 octobre	Assemblée du conseil	Bureau municipal
31 octobre	Halloween	
2 novembre	Assemblée du conseil	Bureau municipal

Le Fouineur Bulletin d'information

East Hereford :

819 844-2463

St-Venant-de-Paquette :

819 658-3660

Vous pouvez nous soumettre articles et photos en tout temps.

direction@easthereford.ca